

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2024 - 017

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-017

OBJET : Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2024

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 23 janvier 2024 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Nomination d'un référent sécurité routière
- 4) Subvention au collègue Jean Jaurès – Mise en place de panneau de sécurité
- 5) Subvention Redadeg 2024
- 6) Autorisation à ester en justice
- 7) Attribution de marché public construction d'un pump track
- 8) Attribution de marché public choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la piscine
- 9) Attribution de marché public concernant les travaux de remblaiement du bassin de la piscine
- 10) Attribution de marché public construction d'un terrain multisports
- 11) Demande de subvention pour le dispositif Petites villes de demain -Réhabilitation d'un logement rue du docteur Jacq.
- 12) Demande de subvention pour le dispositif Petites villes de demain -Etude du désenvasement du lac
- 13) Création de la commission action sociale
- 14) Contrat téléphonie pour 2024 et 2025
- 15) Décisions budgétaire modificative n° 3 au budget principal 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 23 janvier 2024
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2024 - 018

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) :1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-018

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 04-2024

Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

1	rue de la roche cintrée	23/01/2024
2	11 rue de la roche tremblante	13/02/2024
3	30 rue Laënnec	13/02/2024
4	Pont du Fao - Parcelle A 1403 - A 1405	01/03/2024

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

DÉCISION DU MAIRE N° 05-2024

Portant de fourniture de matériel et fleurs pour le fleurissement de la saison d'été 2024

Le 11 janvier 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la volonté de fleurir le bourg de la commune en vue de la période estivale

Vu l'offre de Florane

DECIDE

De viser l'offre de Florane Pouldreuzic (29) pour un montant TTC de 2 352.35€

La dépense sera inscrite au budget 2024.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240319-2024_018-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 06-2024

Portant une campagne de mesures radon à l'école Jules Ferry

Le 20 février 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu les obligations de suivi des taux de radon dans les établissements scolaires.

Vu l'offre de Socotec Brest

DECIDE

De viser l'offre de Socotec Brest (29) pour un montant TTC de 948.00€

La dépense sera inscrite au budget 2024.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240319-2024_018-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 019

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) :1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-019

OBJET : Convention de partenariat pour la gestion d'une agence postale communale

La Poste a fait savoir à Monsieur le Maire de sa volonté de diminuer à moyen terme les heures d'ouverture de la poste à 12 heures par semaine (Soit 3 demi-journées)

En effet, vu la baisse de fréquentation de l'agence postale de Huelgoat et le nombre décroissant de plis postaux ne permettent plus à La Poste de maintenir l'activité postale telle que proposée aujourd'hui.

Afin de conserver la présence postale et garantir la proximité de services publics, il a été demandé à la commune de créer une agence postale communale. Cette solution innovante et adaptée offrira les services suivants :

COURRIER/COLIS : vente de timbres et d'enveloppes prêt à poster et d'emballages colissimo, fournitures d'autres produits courrier/colis sur commande, retrait de lettres et colis en instance, dépôt des lettres et colis y compris recommandés (hors valeur déclarée), contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier.

LA BANQUE POSTALE retrait ou dépôt d'espèces sur CCP ou compte épargne jusque 500 € par semaine et par compte, transmission au bureau de poste des versements d'espèces sur CCP ou compte d'épargne, des procurations liées au service financier, des demandes de services liées au CCP.

PRODUITS TIERS : vente de produits et produits de téléphonie « la poste mobile » et de partenaires de la poste.

Les modalités de fonctionnement s'inscriront dans le cadre réglementaire d'une convention signée entre la Commune et La Poste, d'une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction. Cette convention prévoit :

- Un accompagnement financier de 3 000 € pour l'installation de l'agence postale communale,
- Une participation aux travaux possible et plafonnée à 30 000 €,
- La formation de l'agent communal qui sera affecté à cette mission
- Une indemnité mensuelle de 1 335 € pour couvrir tout ou partie des frais liés à cette nouvelle mission
- Les équipements seront fournis par la Poste (enseigne extérieure, poste téléphonique, coffre-fort, meuble d'accueil et tablette numérique). La poste approvisionnera et apportera un soutien technique, logistique et commercial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	9	
Vote contre :	4	Mme Barazer, Mr Bouvrot, Mme Morel Mme Le Roux
Abstention :	2	Mr Danielou, Mr Quemener

-DECIDE de valider le projet d'agence postale communale qui sera installée dans les locaux de la mairie ;

-D'AUTORISER M. le Maire à engager les aménagements nécessaires à l'accueil de cette agence postale communale ;

-D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention avec la Poste pour l'ouverture de l'agence postale communale à l'issue des travaux ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240319-2024_019-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 020

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) :1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-020

OBJET : Subvention de participation aux voyages scolaire organisé par le collège Jean Jaurès

Monsieur Le Maire sollicite l'assemblée pour une participation de la Commune aux voyages scolaires des collégiens pour 2024.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer la somme de 100 € par élève résident à Huelgoat.

Le collège Jean Jaurès transmettra un reçu aux familles éligibles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11	
Vote contre :	0	
Abstention :	4	Mme Seven, Mme Le Roux, Mme Brethes, Mme Morel

-DECIDE d'octroyer une participation financière de 100€ pour les élèves qui résident à Huelgoat et qui participent aux voyages scolaire organisé par le collège Jean JAURES

- DECIDE de verser directement la subvention au famille concernées sur présentation d'un reçu du collège Jean Jaurès.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 021

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-021

OBJET : Accroissement d'activité saisonnière

Le Maire informe et propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanent (1.8 ETP) au service technique répartis comme suit :

SERVICE TECHNIQUE	1 agent polyvalent	Du 1avril au 31 octobre	28 h / semaine
SERVICE TECHNIQUE	1 agent polyvalent	Du 1 juillet au 31 aout	35 h / semaine

De plus, il convient de prévoir l'embauche de deux contractuels comme agent d'accueil du camping pour cet été, répartis comme suit :

CAMPING	1 agent d'accueil	Du 21 juin au 31 juillet	33 h / semaine
CAMPING	1 agent d'accueil	Du 1 aout au 8 septembre	33 h / semaine

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, suite à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération Compte tenu des fonctions occupées, des qualifications et de l'expérience est basée sur l'indice brut 367, majoré 366.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	15
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-D'adopter la proposition du Maire

-D'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20240319-2024_021-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 022

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-022

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reporter ce point au prochain conseil municipal soit le 9 avril 2024. Les conseillers présents n'émettent pas de refus à ce report.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2023-087 du 24 octobre 2023,

Considérant la création d'un poste pour la tenue de l'agence postale communale et carte d'identité/passeports au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe

Considérant la vacance du poste de secrétaire général de mairie, il est prévu de garder le même grade qu'auparavant soit au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Considérant qu'un poste en CDI en mairie ne sera renouvelé.

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Filière administrative			Filière administrative		
Grade	NB	Cat	Grade	NB	Cat
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	B
Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	2	C	Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	2	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			Filière technique		
Technicien	1	B	Technicien	1	B
Agent de maîtrise principal	1	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	4	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	4	C
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	2	C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	2	C
Adjoint Technique	1	C	Adjoint Technique	1	C
Filière Médico-sociale			Filière Médico-sociale		
ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C

Soit au total : 15 agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	
Vote contre :	
Abstention :	

➤ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 023

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-023

OBJET : Accord de programmation de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté

Vu le 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne révisé pour la période 2023-2024,
Vu le projet d'accord de résilience avec Monts d'Arrée Communauté dont les projets sont listés en annexe 1,

Considérant la nécessité pour la Commune de Huelgoat d'effectuer des travaux portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de ses consommations à travers la structuration de la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public d'eau potable, les économies d'eau et la résilience des milieux aquatiques,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Huelgoat dans un contexte de dérèglement climatique ayant des répercussions importantes sur la compétence eau potable se doit d'effectuer des actions en faveur de la préservation, la sécurisation et l'économie de l'eau.

Il expose qu'il est pertinent pour la Commune d'intégrer l'accord de résilience avec Monts d'Arrée Communauté et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord de résilience 2023-2024
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches pour la réalisation des projets
- **AUTORISE** le Maire à engager les demandes de subvention correspondant aux projets cités en annexe n°1, - Précise que les dépenses inhérentes à ces projets seront inscrites au budget correspondant.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 024

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) :1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

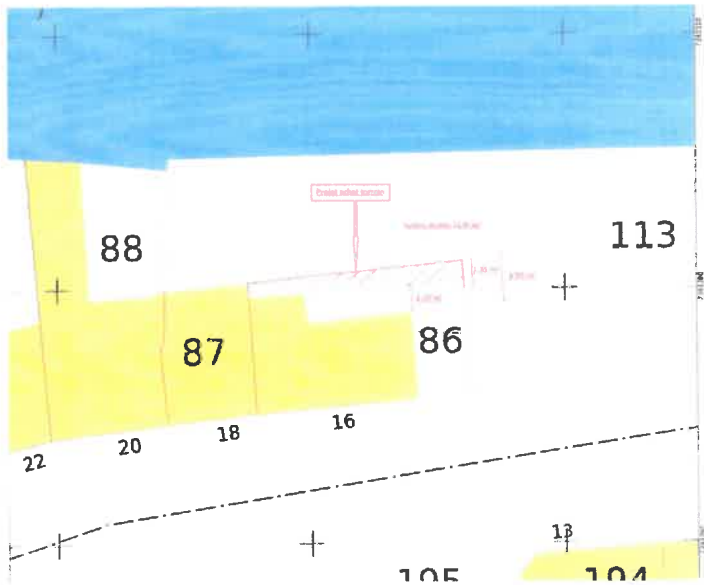
Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-024

OBJET : Cession d'un terrain communal rue du Général de Gaulle

Suite à la demande de Madame Dumitrescu et de Monsieur Pennacchia, par courrier datant du 29 février 2024, il convient de statuer sur une vente d'un morceau de terrain communal situé derrière le n°16 rue du Général De Gaulle en vue de la création d'un garage.

Le terrain concerné est situé sur une partie de la parcelle section AI cadastrée 113 d'une superficie d'environ 11.35m2 :



Le prix de vente TTC au m2 est fixé à 1€ le m2

Les charges consécutives à cette vente (géomètre et notaire) sont à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE la vente d'un terrain communal, rue du Général De Gaulle aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cette vente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 025

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procurations(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-025

OBJET : Clôture du budget annexe 'Lotissement de Kerseac'h'

20h00, Madame Marie Brigitte Brethes quitte le conseil municipal,

Vu la vente de la totalité des terrains (9 lots) du lotissement de Kerseac'h

Vu la fin des travaux de viabilisation du lotissement de Kerseac'h

Vu qu'il y a plus de mouvement comptable sur ce budget annexe

M. Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de clore définitivement le budget annexe 'Lotissement de Kerseac'h', qui se solde par un excédent final de 45 142.24€ en 2023. Ce résultat sera reporté au budget principal en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE le reversement du solde du budget annexe 'Lotissement de Kerseac'h', soit 45 142.24€ au budget principal 2024.

DECIDE de clôturer le budget annexe 'Lotissement de Kerseac'h' et donne pouvoir au maire afin de permettre l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 016

SEANCE DU Mardi 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 14
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) :1
Votants : 15
Date de la convocation Mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX et Monsieur Gérard TOSSER

Absent(s) : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Procuration : Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-016

OBJET : Installation d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle que Madame Michèle MULLER, conseillère municipale, n'occupe plus cette fonction pour raisons personnelles.

L'article L 270 du code électoral précise que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire. Cet élu est déterminé sur la base de la liste déposée en préfecture.

Madame Magali Monnié suivante sur la liste est donc nommée conseillère municipale.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 20/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

